



Intéressement financier Renault 2022, l'heure est au « Renouveau » !

Fruits des efforts de tous les salariés, les résultats financiers de l'entreprise sont en trajectoire !

Avec une marge opérationnelle (MOP) à « **5,6%** » du chiffre d'affaires, la profitabilité du groupe est en hausse, malgré un volume de vente de véhicules en baisse.

Ces bons résultats financiers se concrétisent par une revalorisation de l'intéressement financier grâce à l'accord 2022 négocié et signé par la CFDT.

Pour rappel, l'intéressement 2022 se décompose de la façon suivante :

- Une part fixe relative au critère financier lié au niveau de MOP + une part fixe liée à un critère qualité CAFE.
- Une part variable relative à la rémunération annuelle brute (cf. paye de déc. 2022).

Dans cet accord, la CFDT a neutralisé l'effet APLD en usine avec la perte de plus de 300 000 véhicules en 2022 ...

Un accord 2022 qui permet également une meilleure rétribution pour les bas salaires.

Pour la CFDT, c'est notre combat en matière d'équité. Cet accord 2022 vous permet de doubler la part fixe, sécurisant ainsi votre rétribution.

Voici le résultat obtenu pour l'exercice 2022 (versement fin mars 2023) :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Part Uniforme	300 €	300 €	200 €	500€	1100€
Pour 100 euros de rémunération mensuelle brute moyenne	93,64 €	66,94€	50 €	86,56€	65,33€
Chiffre d'Affaires	57 418 M €	55 337 M €	43 474 M €	46 213 M €	46,4 Milliards €
Marge Opérationnelle	3 612 M €	2 662 M €	337 M €	1 663 M €	2,595 Milliards €
MOP	6,29 %	4,8 %	0,77 %	3,6%	5,6%
Free cash-flow	607 M €	153 M €	4 551 M €	1 272 M €	2,1 Milliards €
Formule	300 € uniforme +93,64 € / 100	300 € uniforme +66,94 € / 100	200 € uniforme + 50 € / 100	500€ uniforme + 86,56€/100	1100 € uniforme + 65,33€/ 100€

Salaire brut annuel	Au titre de 2022	Moyenne des 3 derniers exercices
23 000 €	2352 €	1633 €
36 000 €	3060 €	2368 €
48 000 €	3 713 €	3047 €
60 000 €	4367 €	3725 €
72 000 €	6020 €	4403 €

FORMULE DE CALCUL : 1100€ de part uniforme + 65,33€ pour 100 € de rémunération mensuelle brute moyenne. (Outil de calcul : fichier excel "Calcul de l'intéressement")

Consultation des salariés : du 28 Février au 15 Mars 2023.